

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : franc mensuel. — à l'étranger : 2 francs. — Un an : 18 francs.
Les autres biennants et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ABONNEMENTS A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 51. — À Tournai, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wittenberg, rue Saint-Jacques, 29. — À Paris, à la librairie Hachette, 20, boulevard Haussmann, et à M. Hamel Laveau, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de l'avenue du Nord et de la gare St-Lazare.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

L'INCIDENT BARD-QUESNAY DE BEAUREPAIRE

examiné en Conseil des ministres

Le prisonnier de l'Ile du Diable malade

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 6 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le conseil a décidé d'accorder une croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Joly, lieutenant de douane à Dieppe, qui s'est particulièrement distingué lors du sauvetage du naufrage du vapeur *qui perdus dans le port*.

Le ministre de guerre a fait signer les projets de lois ci-après :

1^e Projet de loi pour régler les droits au commandement des corps d'armes territoriaux;

2^e Projet de loi facilitant les actes de l'état-civil pour les soldats aux armes;

3^e Projet de loi pour réclamer la situation des corps de troupes détachés hors des territoires de la région de nos côtes d'armes;

4^e Projet de loi pour la modification de la loi sur les questions militaires, en ce qui concerne les chevaux et vaches;

5^e Projet de loi pour modifier la constitution des compagnies de renfort.

Le ministre de la guerre a fait signer un autre décret, d'après lequel le nubécu inspecteur Kelsch, directeur de l'école de santé à Lyon, est nommé directeur du Val-de-Grâce, en remplacement de M. Malibau, admis au cadre réservé.

Le médecin inspecteur Nozé, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Lyon, est nommé directeur de l'école de santé à Lyon, en remplacement de M. Kelsch.

L'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire

Le conseil s'est également occupé des nombreux incidents qui se produisent autour de l'affaire Dreyfus. Le garde auquel il a été demandé de l'arrêter, au résultat de son enquête sur l'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire.

Il en résulte définitivement que les propos attribués à Bard n'ont pas été bons. Voici à quoi se résume l'incident :

M. Bard, chargé d'une communication de M. Lewy à M. Picquart, entra dans le cabinet de M. Quesnay de Beaurepaire où il croit le trouver. Comme celui-ci lui demandait ce qu'il désirait, il répondit : « Je cherche le prisonnier. Veuillez à l'intérieur du cabinet du Président, il s'y trouve très probablement. »

M. Bard se rendit dans le cabinet du président Tannen, où il trouva, en effet, le prisonnier sous la garde d'un capitaine de gendarmerie et un agent de sûreté. Il était déjà tard et la pièce se trouvait dans une demi-obscurité.

— Le colonel Picquart, demanda-t-il.

— C'est moi, dit en s'avancant le colonel Picquart.

La chambre criminelle ne pourra vous entendre ce soir !

Et cette communication faite, M. Bard se retira sans rien ajouter.

Dreyfus serait atteint de la dysenterie

London, 6 janvier. — Un télégramme de Cayenne, au *Daily Telegraph*, dit que le médecin en chef de l'administration pénitentiaire est parti, ce matin, pour l'île du Diable, sur la demande du commandant de l'île. Deux jours plus tard, dit-on, Dreyfus serait atteint de la dysenterie.

L'Agence Baras, en communiquant cette dépêche, la suivre de la note suivante :

Le ministère des colonies n'a rien jusqu'à présent aucune nouvelle relative à une maladie d'Alfred Dreyfus.

Rappelons, de notre côté, qu'en tenant compte des délais nécessaires, c'est aujourd'hui que le président de la Cour d'appel de Cayenne, touché par la commission rogatoire de la Cour de cassation, devait se rendre à l'île du Diable pour interroger Dreyfus sur la question des aveux.

L'INTERPELLATION DE M. BRETON

Sur le dossier ultra-secret

Paris, 6 janvier. — L'Agence Nationale communique la note suivante que nous reproduisons sous réserve.

« On sait que M. Breton, député socialiste, a informé le conseil du conseil son intention d'interroger sur le dossier ultra-secret et diplomatique de l'affaire Dreyfus.

« Nous pouvons déclarer, de la façon la plus formelle, qu'il n'existe pas de dossier ultra-secret à côté du dossier secret.

« La Cour de cassation a reçu communication intégrale de toutes les pièces qui constituent le dossier secret. De même, dans une lettre adressée au procureur général près la Cour de cassation, M. Paschal Groussot a affirmé la destruction, au dossier secret, de prétendues lettres de l'empereur d'Allemagne. Ces lettres n'ont jamais existé, et par conséquent, on n'a pas eu à les faire disparaître. »

Un discours de lord Cromer

AUX CHEIRS SUDANAISS

Le Caire, 6 janvier. — Lord Cromer et lord Kilchenan ont reçu, au Palais, occupé par le sirdar, à Ondurmano, un certain nombre de cheiks sudanais.

Lord Cromer les a vivement félicités d'être enfin délivrés de la tyrannie du Khalif, mais il a ajouté en substance :

« Vous remarquerez que les pavillons britanniques et Egyptiens flottent aujourd'hui côté à côté. Cela est une indication que, dans l'avenir, vous serez gouvernés par la Reine d'Angleterre ou le Khédive d'Egypte.

« Ainsi, une tentative ne sera faite pour administrer les pays différemment. »

Lord Cromer a donné ensuite aux indigènes l'assurance que leur religion sera respectée. Il leur a promis qu'il serait institué une bonne administration de la justice.

LE COFFRET DE LA COUR DES COMPTES

Paris, 6 janvier. — Nous avons dit hier que des ouvriers travaillant aux fondations de la nouvelle gare d'Orléans avaient découvert la première pierre de la Cour des comptes.

Ces ouvriers sont au nombre de six : M. Rogier, chef

grande sécheresse, flamboyent comme de l'amadou.

Le bouteilleur, cause involontaire de cet incendie, s'efforce de l'éteindre en appelant au secours ses camarades de travail qui arrivent à l'atelier. On combatit le feu avec des seaux d'eau jetés dans le brasier, mais le feu prit une telle extension que les ouvriers durent sortir du séchoir par échafauds d'accès. L'alarme fut donnée et des secours démarrent par téléphone aux sapeurs-pompiers.

Les dégâts consistent en l'immeuble incendié, propriété de M. Léon Allart, et en marchandises brûlées ou variées, sont évaluées à 29,000 francs environ.

Les trente ouvriers qu'occupe M. Duforest seront sans doute forcés de chômer pendant plusieurs jours.

Sur les lieux du sinistre nous avons remarqué MM. Achille Lepers, adjoint au maire et Barriére, commissaire central. Le service d'ordre était assuré par la police et la gendarmerie.

Vers huit heures et demie, les pompiers ont regagné leur hôtel sous la conduite de leur commandant, M. le capitaine Hubert.

Dernières nouvelles régionales

LILLE

Nominations judiciaires. — M. Lebel, garde des Sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire dans lequel nous relevons :

Sont nommés Presidents de chambre, à Douai, M. Bosquet, conseiller à Douai; M. Lemaire, juge à Lille; M. le président, à Avesnes. M. Foucart, juge à Lille.

Bourse de Paris du 6 janvier

Gours précéd.	Tendance : soutenu	Ouverture	2 h. 26	Clôture
401 45	3 0 0	401 45	401 45	401 25
402 20	3 1 2 0	Amortissable	402 20	401 30
403 95	Bank of France	403 95	403 80	403 70
404 90	Barrière	404 90	404 20	404 10
405 95	Comptoir National	405 95	405 70	405 60
406 70	Gaillard Fourier	406 70	406 25	406 10
407 85	Gauthier-Aymard	407 85	407 60	407 50
408 75	Société Générale	408 75	408 50	408 40
409 40	Lyon	409 40	409 25	409 15
410 20	Midi	410 20	410 15	410 10
411 50	Orléans	411 50	411 25	411 15
412 60	Paris	412 60	412 50	412 40
413 60	Prov. Nord	413 60	413 50	413 40
414 50	Prov. Sud	414 50	414 40	414 30
415 40	Reichsbank	415 40	415 30	415 20
416 25	Russie Consolida 4 0 0	416 25	416 20	416 15
417 25	St. Eustache 0 0 0 or 450	417 25	417 20	417 15
418 25	St. Eustache 1 0 0	418 25	418 20	418 15
419 25	St. Eustache 2 0 0	419 25	419 20	419 15
420 25	St. Eustache 3 0 0	420 25	420 20	420 15
421 25	St. Eustache 4 0 0	421 25	421 20	421 15
422 25	St. Eustache 5 0 0	422 25	422 20	422 15
423 25	St. Eustache 6 0 0	423 25	423 20	423 15
424 25	St. Eustache 7 0 0	424 25	424 20	424 15
425 25	St. Eustache 8 0 0	425 25	425 20	425 15
426 25	St. Eustache 9 0 0	426 25	426 20	426 15
427 25	St. Eustache 10 0 0	427 25	427 20	427 15
428 25	St. Eustache 11 0 0	428 25	428 20	428 15
429 25	St. Eustache 12 0 0	429 25	429 20	429 15
430 25	St. Eustache 13 0 0	430 25	430 20	430 15
431 25	St. Eustache 14 0 0	431 25	431 20	431 15
432 25	St. Eustache 15 0 0	432 25	432 20	432 15
433 25	St. Eustache 16 0 0	433 25	433 20	433 15
434 25	St. Eustache 17 0 0	434 25	434 20	434 15
435 25	St. Eustache 18 0 0	435 25	435 20	435 15
436 25	St. Eustache 19 0 0	436 25	436 20	436 15
437 25	St. Eustache 20 0 0	437 25	437 20	437 15
438 25	St. Eustache 21 0 0	438 25	438 20	438 15
439 25	St. Eustache 22 0 0	439 25	439 20	439 15
440 25	St. Eustache 23 0 0	440 25	440 20	440 15
441 25	St. Eustache 24 0 0	441 25	441 20	441 15
442 25	St. Eustache 25 0 0	442 25	442 20	442 15
443 25	St. Eustache 26 0 0	443 25	443 20	443 15
444 25	St. Eustache 27 0 0	444 25	444 20	444 15
445 25	St. Eustache 28 0 0	445 25	445 20	445 15
446 25	St. Eustache 29 0 0	446 25	446 20	446 15
447 25	St. Eustache 30 0 0	447 25	447 20	447 15
448 25	St. Eustache 31 0 0	448 25	448 20	448 15
449 25	St. Eustache 32 0 0	449 25	449 20	449 15
450 25	St. Eustache 33 0 0	450 25	450 20	450 15
451				